

## **REGARD SUR LE VIVRE ENSEMBLE DES RELIGIONS EN CÔTE D'IVOIRE : LA COHABITATION DES CATHOLIQUES ET DES MUSULMANS (1960-2011)**

Thierry Hugues ADOUBI

Département d'histoire, Université Alassane Ouattara – Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Résumé :**

Cette contribution se propose de jeter un regard rétrospectif sur la question de la cohabitation des religions en Côte d'Ivoire, en général et sur les rapports entre chrétiens et musulmans en particulier. Depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, les relations entre ces deux groupes religieux ont évolué en dents de scie. Ces relations commencées sous de meilleurs auspices au lendemain de l'indépendance, sont mises à mal par l'introduction du concept de l'ivoirité dans le paysage sociopolitique. Cette fracture va s'accroître à partir de 2002 à l'occasion de la crise militaro-politique. Ces crises successives sont parvenues à créer un nord musulman opposé à un sud chrétien. Cependant la résilience des deux communautés va favoriser une nouvelle ère de cohabitation.

Notre méthodologie combine recherche documentaire et observation directe suivant les centres d'intérêts de notre étude. Nous sommes parvenu à déceler trois phases essentielles dans les rapports entre catholiques et musulmans en Côte d'Ivoire. Il y'a d'abord une première phase qui est pacifique, une deuxième phase conflictuelle et une troisième phase tente un rapprochement.

**Mots-clés :** Côte d'Ivoire, Cohabitation, chrétien, musulman, ivoirité, crises

## **A LOOK AT THE LIVING TOGETHER OF CULTS IN CÔTE D'IVOIRE: CHRISTIAN-MUSLIM COHABITION (1960-2011)**

### **Summary :**

This contribution aims to take a retrospective look at the question of the coexistence of religions in Côte d'Ivoire, in general, and at the relationship between Christians and Muslims in particular. Since independence until today, the relations between these two cults have evolved unevenly. These relations, which began under better auspices in the aftermath of independence, were undermined by the introduction of the concept of Ivorianity into the Ivorian socio-political landscape. This fracture will be accentuated from 2002 on the occasion of the military-political crisis. These successive crises succeeded in creating a Muslim north opposed to a Christian south. However, the resilience of the two communities will promote a new era of cohabitation of the two cults.

Our methodology combines documentary research and direct observation according to the areas of interest of our study. We have managed to identify three essential phases in Christian-Muslim relations in Côte d'Ivoire, there is first a first peaceful phase of cohabitation, the second phase is conflictual and the third attempts a rapprochement.

**Keywords:** Ivory Coast, Cohabitation, Christian, Muslim, ivoirity, crisis

## INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance, les autorités politiques d'alors, ambitionnant de construire un Etat fort et pacifique, optent pour le pluralisme politique et religieux. Par ce choix, l'Etat ne doit pas être un frein ou un obstacle à l'implantation et à la libre pratique culturelle. En même temps, il doit garantir la liberté politique et religieuse. Ce choix va favoriser l'implantation de plusieurs groupes religieux au nombre desquels le catholicisme et l'islam. Ces deux groupes sont les plus nombreux et influents dans le paysage religieux. Il va alors se poser la question de la cohabitation de ces groupes culturels. Conscients du poids qu'ils représentent et soucieux de contribuer à la stabilité du nouvel Etat, les différentes hiérarchies n'ont ménagé aucun effort pour créer un environnement sain et propice à une cohabitation réussie des deux communautés. Cependant, tous les efforts vont être annihilés par les répercussions des crises socio-politiques qui scandent l'histoire de l'Etat ivoirien. Ces différentes crises vont mettre à mal la cohésion des cultes et dresser un mur de méfiance et de suspicion entre les communautés au point où un acte anodin peut aboutir à un affrontement inter-religieux. Au vu de la fluctuation des circonstances et des rapports entre ces deux communautés, n'est-il pas légitime de se questionner sur la dynamique de l'évolution des relations entre catholiques et musulmans dans l'Etat postcolonial ? Autrement dit, quelles sont les principales phases de l'évolution des rapports entre catholiques et musulmans.

La réponse à cette question nous commande de recourir à une méthode d'approche. Par méthode d'approche nous entendons

L'ensemble des procédés, quant à un objet à étudier, qui permettent d'atteindre à un résultat dont la clarté et la précision entraînent l'adhésion. C'est donc un cadre de réflexion, défini par rapport à l'objet à connaître, lequel, par sa nature, influe nécessairement sur les moyens mis en œuvre (J. Tchéro, 2009, p. 30).

La nôtre se résume en quatre étapes essentielles : la mobilisation de la documentation, le traitement de l'information par la double opération critique : externe et interne, l'extraction du fait historique et pour finir, l'organisation en un corps de science. Notre collecte nous a amené dans un premier temps vers les ouvrages d'auteurs dont les plus significatifs sont ceux de Laurent Assouanga, (2019, pp. 17-60), de Thomas Bassett, (2003, pp. 13-27), de Navigué Félicien Coulibaly, (2012, pp. 335-352), de Marie Miran-Guyon, Bony Guibléhon, (2018, 21 p). L'examen minutieux de tous ces ouvrages a permis de recueillir des données éparpillées relatives à notre thématique. A ces données, nous avons joint les informations glanées dans des rapports et des coupures de presses. Aussi, en tant qu'observateur extérieur du fait religieux nous avons été témoin, de *visu* et de *auditu*, des principaux événements du champ religieux en Côte d'Ivoire de ces dernières décennies. Ces données obtenues ont été rapprochées les unes aux autres dans une dynamique d'écriture de cette histoire. La présente étude se présente en trois points. Le premier point présente l'ère de l'enthousiasme dans les relations entre les catholiques et les musulmans, le deuxième point penche sur les tribulations de cette cohabitation, le troisième point met en exergue les différents aspects de la résilience des communautés.

### 1- L'ERE DE L'ENTHOUSIASME DANS LA COHABITATION CATHOLIQUES ET MUSULMANS

Pour faciliter la cohabitation entre les religions, l'Etat postcolonial, à travers sa loi fondamentale, à poser les balises et les règles devant réguler les actes des groupes culturels. Ces règles vont permettre une saine cohabitation des différentes communautés religieuses.

### 1-1. Un aperçu des fondements juridico-politiques du vivre ensemble des religions en Côte d'Ivoire

Les fondements de cette cohabitation des groupes religieux s'appuient sur trois principes essentiels : pluralité, laïcité et neutralité.

- **L'heureuse idée de maintenir et consolider le caractère pluriel de la Côte d'Ivoire.**

« La société ivoirienne est fondamentalement plurielle : pluralité d'ethnies, pluralité de cultures, pluralité de choix idéologiques et pluralité de religions. »<sup>1</sup> En effet, en 1960, à la proclamation de son indépendance la Côte d'Ivoire est déjà confrontée au poids des obédiences et groupes culturels qui se disputent la primauté du paysage religieux. L'Islam, depuis le XV<sup>e</sup> siècle est présent sur le sol ivoirien, le Catholicisme avec cinq diocèses, en 1960, est aussi solidement implanté ; les protestants arrivés par vagues successives entre 1924 et 1958, vont se regrouper en plusieurs fédérations dont la Fédération Évangélique de Côte d'Ivoire (FECI)<sup>2</sup> créée en 1960 (R. Blé) Enfin, on a les cultes dits syncrétiques<sup>3</sup> qui rivalisent d'ardeur avec les autres pour plus de visibilité dans le champ religieux. En 1990, la Direction des cultes dénombre 125 groupements religieux au nombre desquels le Bouddhisme, l'Eglise de l'unification de Moon, la Foi Bahá'í, l'Association Internationale de la Conscience de Krishna, etc. (K. Marc, 1997, p. 168). Le tableau ci-contre nous donne la réalité religieuse en Côte d'Ivoire, deux décennies après l'indépendance.

**Tableau I** : Répartition de la population ivoirien par religion et en pourcentage en 1980

RELIGIONS	EFFECTIFS	POURCENTAGE
CATHOLIQUES	2.245.762	20,76
PROTESTANTS	572.376	5,30
HARRISTES	154.069	1,42
MUSULAMANS	4.182.410	38,67
ANIMISTES	3.292.429	30,44
AUTRES	368.648	3,41

Source : Kouamé Kouakou Marc, *Etat et Eglise catholique en Côte d'Ivoire de 1960 à 1990*, p. 169

Les autres estimations qui ont suivi n'ont fait que confirmer le dynamisme et le caractère pluriel du paysage religieux ivoirien : en 2008 les statistiques de la Direction de cultes révèlent 32,9 % de chrétiens, 38,6 % de musulmans et 11,9 % pour les religions traditionnelles et 12% pour les animistes. Les chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014 révèlent une autre configuration religieuse : l'Islam 42,9 %, le Catholicisme 17,2 %, les évangéliques 11,4 %, les autres religions chrétiennes 2,2 % et les méthodistes avec 1,7 %.

Le constat est sans équivoque, les statistiques et les chiffres montrent la dynamique de croissance des religions et le caractère pluriconfessionnel de l'espace religieux ivoirien. Dès lors s'est trouvée posée la question des règles de conduite permettant aux différentes

<sup>1</sup> Allocution du Directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Intérieur à l'ouverture de la conférence sur "religion et droits humains". Son intervention a porté sur le thème suivant : "la laïcité de l'État de Côte d'Ivoire"

<sup>2</sup> C'est une alliance évangélique nationale, affiliée à l'Alliance évangélique mondiale. Elle regroupe 42 dénominations chrétiennes évangéliques, 21 dénominations chrétiennes évangéliques, 20 organismes et 15 missions.

<sup>3</sup> Il s'agit du culte Harriste fondé en 1928, du culte papa nouveau fondé en 1937 et du culte déhima fondé en 1940. Telle était la configuration religieuse ivoirienne au lendemain de l'indépendance.

communautés confessionnelles ivoiriennes de vivre ensemble dans le respect mutuel<sup>4</sup>. Contrairement à certains Etats, qui à l'accession à l'indépendance, ont rendu les religions dominantes en religion d'Etat, la situation de la Côte d'Ivoire est particulière et très différente. Comme les chiffres le montrent, aucune religion n'a une ascendance sur l'autre (M. Miran-Guyon, B. Guibléhon, 2018). Aucun politique ou religieux ne pouvait prendre le risque d'imposer une religion comme unique dans un pays pluriel. Il fallait donc maintenir cette situation afin de garantir la cohésion sociale du nouvel Etat. Autrement dit, cette réalité de l'espace religieux ivoirien au lendemain de l'indépendance ne pouvait qu'imposer au nouvel Etat l'acceptation de la diversité religieuse.

- **La proclamation de l'Etat laïc comme acceptation du vivre ensemble**

La diversité confessionnelle de la société civile ivoirienne a conforté les autorités politiques d'alors dans leur choix pour un Etat laïc. La préoccupation première de l'Etat postcolonial était de parvenir à fédérer et de concilier toutes ces croyances pour créer « un tout indivisible » (H. Pena-Ruiz, 2003, p. 21) afin d'éviter des situations extrêmes ou des conflits interreligieux aux conséquences désastreuses. L'expérience a montré que le radicalisme religieux prospère souvent, là où les religions se sentent embrigadées parce qu'elles doivent obligatoirement s'acculturer aux valeurs et prescriptions de l'Etat. Pour cette raison, la laïcité n'était pas une alternative, mais une nécessité pour la nouvelle République qui cherchait à poser les jalons d'une saine cohabitation de toutes les sensibilités sociales présentes sur son sol. Cette option de laïcité établit, entre les citoyens et toutes les couches socio-professionnelles, les règles essentielles du vivre ensemble fonder sur les principes d'égalité et de liberté. A ce titre, Henri Pena-Ruiz (2003, p. 21) déclare :

Le laïc est l'homme du peuple, qu'aucune prérogative ne distingue ni n'élève au-dessus des autres : ni rôle reconnu de directeur de conscience, ni pouvoir de dire et d'imposer ce qu'il croit. Ce peut être le simple fidèle d'une confession, mais aussi celui qui adopte une vision du monde athée, dont la conviction fondatrice est distincte de celle qui inspire la religion.

Ce choix d'un Etat laïc a été clairement libellé dans les différentes constitutions qu'a eues la Côte d'Ivoire en ces termes : « La République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale » Pour s'en convaincre, il n'est que de se référer aux article 2 de la Constitution de 1960, 30 de la Constitution de 2000 et 49 de la Constitution de 2016. Hormis ces articles mentionnés dans les lois fondamentales, il n'existe en revanche, aucune loi organique encadrant le fonctionnement de la laïcité en Côte d'Ivoire, chose qui peut conduire à des dérives ou à des abus. C'est ce qui fait dire à Marie Miran-Guyon (2014, p. 2) que « La laïcité ivoirienne est en voie de construction ». Il est bien vrai que cette laïcité soit « un chantier inachevé » (M. Miran-Guyon, 2014, p. 2) cependant, il est honnête de reconnaître que ce régime est parvenu à garantir la liberté religieuse en Côte d'Ivoire et à poser les balises et les conditions de rapprochement des différents cultes. Ce régime a aussi permis, jusqu'à présent une cohabitation quasi pacifique entre les groupes culturels de régler les rapports entre l'Etat et les religions. Cette évidence est reconnue par Alassane Dramane Ouattara, alors candidat du Rassemblement Des Républicains (RDR), en ces termes :

Tous ceux qui me connaissent savent bien que je suis attaché au caractère laïc de la République et je l'ai démontré quand j'étais aux affaires. La Côte d'Ivoire doit demeurer comme telle. Les peuples de divers pays, de diverses origines ont cohabité

---

<sup>4</sup> Allocution du Directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Intérieur, *doc. cit.* "

paisiblement en Côte d'Ivoire, les religions aussi. La tolérance a toujours régné dans mon pays (*Le jour*, n° 1428, 1999, p3).

- **L'équilibrisme comme mécanisme palliatif au déficit de neutralité de l'Etat**

L'Etat de Côte d'Ivoire depuis son indépendance proclame son caractère non confessionnel. Ce principe l'oblige à ne professer aucune foi, à n'adhérer à aucune religion, à ne privilégier particulièrement un groupe au détriment des autres. Cependant, « Qu'on le veuille ou non, la religion a une fonction sociale parce que l'homme est un tout et qu'il ne peut faire arbitrairement abstraction de ses convictions religieuses dans son comportement citoyen » (Y. Ledure, 1978). Cette sentence traduit la difficile application du principe de "neutralité" tel que proclamé et décrit par l'Etat ivoirien. Fut-il citoyen lambda, ministre, président, religieux, où tout autre personne, les décisions, les agissements et le comportement de l'individu en société sont influencés par ses convictions religieuses et spirituelles. Quelques attitudes et agissements de certains Chefs d'Etat ivoirien pour étayer notre affirmation. Félix Houphouët Boigny, premier président ivoirien, catholique depuis l'âge de 10 ans, voulut honorer sa confession religieuse

En nommant dans son premier gouvernement, de nombreux cadres catholiques aux hautes fonctions de l'Etat. Ainsi, Philippe Yacé devient premier Secrétaire général du parti PDCI au pouvoir ; Joseph Pango, ancien scout devient Chef de la Fanfare de la Gendarmerie Nationale : c'est lui le traducteur de l'hymne national en chant ; Amani Goli et Lambert Amon Tanoh, anciens élèves du Petit Séminaire de Bingerville, occupent respectivement les postes d'Inspecteur des impôts et de Ministre de l'Education Nationale ; Jean Delafosse, ex-président du Conseil paroissial de Notre Dame de Treichville, devient Ministre de la Fonction Publique, et Paul M'bayablé Kouadio, ancien scout, devient Ministre de la Défense (E. Yao Bi, 2009, p. 121-121).

C'est aussi le cas de Laurent Gbagbo, président pentecôtiste, qui a hissé son mouvement religieux au rang d'acteur incontournable dans le champ politico-religieux sous sa présidence. Les dix années passées au pouvoir sont considérées comme l'âge d'or de ce mouvement religieux. Que dire aussi des accointances du président-musulman, Alassane Dramane Ouattara, avec l'islam qui a fait son irruption dans le jeu politique. Pour ne citer que ces cas. « Cette absence de neutralité de l'Etat pose également la question de l'égalité de traitement de toutes les religions. Non seulement, les autres religions sont délaissées par l'Etat, mais ce dernier ne semble pas suffisamment impartial de sorte à opérer un partage équitable entre les religions » qu'il choisit de privilégier, fait remarquer le philosophe Sylvain Zamblé. Face à la difficulté pour l'Etat d'appliquer, à la lettre et dans l'esprit, le principe de neutralité, depuis l'indépendance il est mis en place un système d'équilibrisme pour contenter autant que se peut les différents cultes présents en Côte d'Ivoire. Les autorités politiques ont vite compris que dans un Etat qui a adopté le régime de la laïcité, la clé de voûte pour une paix sociale solide et durable entre les différentes communautés religieuses est de ne pas privilégier, ostensiblement, un groupe au détriment de l'autre. Tous les présidents qui se sont succédé ont essayé, tant bien que mal, de conformer leur rapport avec les cultes à cette règle essentielle de cohabitation religieuse. Pour s'en convaincre il n'est que d'observer ces quelques exemples d'équilibrisme : Houphouët bien que catholique a été l'initiateur d'une levée de fond pour la construction d'édifices religieux à Abidjan et l'intérieur du pays. Le montant généré par cette cotisation a été réparti comme suit : 1 milliards 350 millions de FCFA aux musulmans, 1 milliard 450 millions de FCFA aux catholiques et 650 millions de FCFA aux protestants (F. N. Coulibaly, 2012, p. 348). Henri Konan Bédié, aussi catholique, à l'image de son prédécesseur qui a offert au catholicisme la plus grande basilique du monde, est à l'origine de

la construction, en plein centre-ville, Plateau, d'une des plus grandes mosquées de la Côte d'Ivoire. Laurent Gbagbo, président pentecôtiste, donne tout son sens à cette règle, en créant, en mars 2003, en pleine crise militaro-politique, un ministère entièrement dédié aux cultes. A ces actes qui portent l'empreinte personnelle de certains chefs d'Etat, relevons les subventions et l'assistance accordées aux cultes chrétiens et musulmans pour l'organisation des pèlerinages, des temps d'antenne, à la Radiodiffusion et Télévision Ivoirienne (RTI), accordés aux groupes culturels pour publiciser leurs activités et se rendre plus visible dans le champ religieux ivoirien : les dimanches pour les cultes du christianisme, les jeudis pour l'islam. Cet équilibrisme au sommet de l'Etat a permis de garantir la cohésion entre les cultes.

## **1.2- Les catholiques et les musulmans s'approprient le vivre ensemble**

L'Etat ivoirien, au lendemain de son accession à l'indépendance établit les balises de cohabitation des différentes religions exerçant sur son territoire, en proclamant les caractères pluriel, laïc et neutre de la nouvelle république. Les guides religieux vont s'approprier cette volonté étatique et feront autant que se peut pour impulser une nouvelle dynamique à ce vivre ensemble.

- **L'Eglise catholique et la construction du vivre ensemble**

A la proclamation de l'indépendance, le paysage religieux était animé par plusieurs groupes culturels. Le Catholicisme, malgré les avantages du pouvoir colonial et des faveurs exceptionnelles et du soutien indéfectible du président Félix Houphouët-Boigny, n'est pas parvenu à s'imposer comme la religion d'Etat. Sa hiérarchie étant donc consciente de cet état de fait n'a ménagé aucun moyen pour faciliter ses relations et rapports avec les autres groupes religieux notamment avec l'Islam. S'inscrivant dans la logique du vivre ensemble voulu par le nouvel Etat ivoirien, l'Eglise catholique va jouer sa partition en posant des actes allant dans le sens du rapprochement avec les musulmans. L'un des actes majeurs de sa volonté de cohabitation pacifique et avec les autres religion a été la reconnaissance du principe de la laïcité proclamé par la constitution de 1960. En effet, l'archevêque d'Abidjan Mgr Bernard Yago, alors porte-parole des évêques catholiques de Côte d'Ivoire déclare :

Loin de s'opposer à la laïcité de l'Etat, comme on le croit trop souvent, l'Eglise catholique la reconnaît et l'approuve. Nous revendiquons comme hautement chrétienne et évangélique cette conception du pouvoir politique, selon la parole du Christ : "rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu (B. Yago, 1960).

Par cette déclaration sans équivoque, l'Eglise catholique en Côte d'Ivoire accepte « l'ordre profane » (B. Yago, 1960), affirme la « distinction entre le pouvoir politique et le pouvoir spirituel » (B. Yago, 1960), et reconnaît « le pluralisme religieux » (B. Yago, 1960) en Côte d'Ivoire. Par cette affirmation, l'Eglise est donc consciente de la situation religieuse ivoirienne, un pays pluriconfessionnel dans lequel aucune religion ascendante sur l'autre. Dans une telle situation, le bon sens commande de reléguer au second au plan les intérêts individuels et égoïstes pour faire triompher le collectivisme, le vivre-ensemble. Désormais tous les actes posés, toutes les paroles prononcées doivent tendre vers cet idéal. Quand on sait l'influence de l'Eglise catholique dans la vie politique, sociale et religieuse, quand on considère aussi la personne de Mgr Bernard Yago dont l'influence irradiait tout le pays, on mesure facilement la portée historique de cette déclaration dans la cohabitation des religions en Côte d'Ivoire. L'Eglise catholique donne ici la preuve de sa volonté à faire de la

cohabitation pacifique des groupes culturels le socle de la paix et la cohésion sociale du nouvel Etat ivoirien.

Joignant l'acte à la parole et conformément à l'ouverture faite par le concile Vatican II (1962-1965) en direction des autres cultes, l'Eglise catholique en Côte d'Ivoire crée en 1968, une commission en charge des relations avec les musulmans (E. Yao Bi, 2009, p. 144). Cette initiative est la preuve tangible de la politique du vivre ensemble encouragée par la hiérarchie catholique ivoirienne. Son principal rôle était de faciliter le dialogue entre les deux hiérarchies. Cette collaboration par le sommet des hiérarchies donne l'exemple d'une saine collaboration entre les deux communautés par le bas. Si cette collaboration par le haut a des répercussions très appréciables par le bas, c'est grâce à la grande influence que les différentes hiérarchies ont sur leurs fidèles. Cette politique de rapprochement va s'accroître avec la création, en 1970, du groupe "Islamochrétien" (E. Yao B, 2009, p. 144). Cette organisation, contrairement à la première, présente deux caractéristiques fondamentales. L'idée de création n'émane pas de la hiérarchie, mais plutôt d'un religieux, le franciscain Gwénolé Jeusset (E. Yao Bi, 2009, p. 144) ; c'est la preuve de l'engagement de toutes les composantes de l'Eglise à œuvrer pour une cohabitation pacifique avec les musulmans. Aussi, cette nouvelle organisation a une base plus large et ouverte que la précédente : elle ne se limite pas qu'au culte islamique, mais elle associe d'autres groupes culturels d'obédience chrétienne : il s'agit des protestants méthodistes et Assemblées de Dieu. Cette structure est animée aussi bien par des chrétiens que des musulmans. On peut citer entre autres, côté chrétien, Frère Gwénolé Jeusset, Luc Moreau, Jean-François Dufour, Suzanne Périn, le Père Siméon Atsain, Célestin Koffi Ibrago ; côté musulman Baba Sakho, Amadou Hampâté Bah, Alpha Cissé, Tidjane Bah (E. Yao Bi, 2009, p. 144).

L'objectif n'est pas de faire un catalogue des structures et actes de rapprochement, mais, à travers ces quelques exemples, montrer l'excellence des rapports catholiques et musulmans au lendemain de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Toutes ces structures, actes, paroles ont activement participé aux renforcements des liens entre ces deux communautés malgré la différence de leur dogme. A travers ces structures, catholiques et musulmans apprennent à s'approprier en apprenant à vivre l'un à côté de l'autre, et à partager des valeurs qui sont communes aux deux, à savoir la fraternité, l'amour du prochain, l'espérance et la culture de la paix.

- **La communauté musulmane et le maintien de la cohésion avec le culte catholique**

Contrairement à l'imaginaire populaire et aux stéréotypes qui voient l'Islam comme une religion de violence, cette communauté religieuse a montré une image bien différente en Côte d'Ivoire dans sa cohabitation avec les autres religions. Se voulant une religion de paix et de fraternité, l'Islam, va s'engager résolument dans la quête de la cohésion et de la paix durable en Côte d'Ivoire. Au lendemain des indépendances le continent était secoué par une série de crises et de conflits interreligieux. En Afrique de l'Ouest, le cas du Nigeria faisait école par la recrudescence des crises religieuses. En guise d'exemple, on peut relever le conflit intra musulman dans l'Etat de Kano, en 1980 ; pour les confrontations entre chrétiens et musulmans, on a celles survenues, en 1987, dans l'Etat de Kaduna, en 1991 dans les Etats de Katsina et Bauchi, etc. Ces conflits ont fortement affecté et écorné la philosophie de paix de cette religion. Conscient des effets corrosifs sur la stabilité politique de ces nouveaux Etats, la communauté musulmane ivoirienne n'a ménagé aucun effort pour épargner la Côte d'Ivoire des effets néfastes des conflits inter-religieux. Cet idéal passe indéniablement par l'acceptation de l'autre et du vivre ensemble. C'est ce qui ressort de l'affirmation de El Hadj Aboubacar Fofana, porte-parole de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire : « Notre pays doit rester laïc, multiethnique, multiconfessionnel et multidimensionnel » (Africa International, 2010, p. 20). Lors de la rencontre internationale islamo-chrétienne à Abidjan, en

1978, l'un des participants, séduit par l'intelligente cohabitation des communautés chrétienne et musulmane a déclaré :

En Côte d'Ivoire, vous avez la chance que les communautés musulmane et chrétienne soient importantes : ainsi aucune des deux ne fait de complexe d'infériorité devant l'autre. Aucune ne se perçoit comme une minorité opprimée. De plus le climat social et économique de votre pays ne vous tourne pas vers l'agressivité mais vers le dialogue. C'est ce qui explique que, chez vous, les échanges entre chrétiens et musulmans soient possibles et fructueux (N.E.A., 1978, p. 10).

Ce témoignage est éloquent et révélateur de l'excellence des relations entre les groupes culturels en Côte d'Ivoire, particulièrement entre chrétiens et musulmans. Les différentes structures de dialogue et de concertation mis en place ont permis de renforcer les liens entre les communautés et permis de prévenir d'éventuels conflits entre elles. C'est ensemble que chrétiens et musulmans ont pris leur responsabilité toutes les fois où la paix sociale a été mis à mal par les politiques. En témoigne les missions de bons offices menées par Mgr Yago, l'Iman de la mosquée de la Riviera et du président de l'Eglise méthodiste (F. Coulibaly, 2016, p. 155) au marge des événements du *mardi noir*, en 1992. Cette démarche a permis la décrispation de l'atmosphère socio-politique délétère et la libération des prisonniers politiques en août 1992. La cohabitation entre ces deux communautés n'est pas de façade, elle est réelle et basée sur la confiance et le respect mutuel. Cela a été démontré à « Kouassi Datékro (Tanda) où chrétiens et musulmans ont procédé ensemble aux inaugurations respectives le 5 et 6 juin 1987 de la mosquée et de l'église catholique » (E. Yao Bi, 2009, p. 151). Toutes ces actions communes sont un baromètre permettant de jauger l'excellence des rapports entre chrétiens et musulmans. C'est aussi l'expression de la volonté des deux communautés à cohabiter pacifiquement dans un espace laïc.

A son accession à l'indépendance, les autorités politique voulant construire un Etat solide, ont accepté et toléré la présence des religions. Dans cette grisaille, le catholicisme et l'islam, les cultes les plus significatifs ont très tôt compris la nécessité d'une cohabitation pacifique entre les deux communautés. Les différentes hiérarchies n'ont ménagé aucun effort pour parvenir à cet idéal. Le témoignage de cet interlocuteur, interrogé en 2018 dans le cadre d'une enquête portant sur le dialogue interreligieux, décrit clairement ce qu'étaient les rapports entre chrétiens et musulmans sous la présidence de Félix Houphouët-Boigny

Depuis l'école primaire, je n'ai jamais vu des conflits entre des personnes sur la base des religions. La Côte d'Ivoire est un pays laïc. Il y a des mariages entre les musulmans et les chrétiens. On va à la messe, on attache la kola en même temps. Pendant le Ramadan, les gens partageaient et recevaient. Il n'y a fondamentalement pas de problèmes. Personnellement, je suis chrétien, mais je participe à la nuit du destin. J'ai des amis musulmans qui m'invitent à la fête de Tabaski. On est tous monothéistes, malgré la différence des pratiques. Quand il y a des veillées mortuaires, les sourates sont traduites et résumées. On se rend compte qu'il y a un fondement : Abraham. Ce fondement devrait empêcher des batailles pour autre chose. Entre frères, même s'il y a des divergences, on ne se détruit pas. (Institut Afrique Monde, 2018, p. 11)

Cependant, cette cohabitation pacifique va être mis à mal avec la notion d'ivoirité. Loin de s'améliorer, les rapports vont plus s'estomper à l'occasion de la crise militaro-politique de 2002.

## 2- LES CRISES SOCIO-POLITIQUES ET LA DETERIORATION DES RELATIONS ENTRE CHRETIENS ET MUSULMANS

Cette parfaite entente entre ses deux communautés va s'effriter à l'accession de Henri Konan Bédié au pouvoir et s'aggraver à l'occasion de la crise militaro-politique survenue en 2002. Cependant, la capacité de résilience des cultes et leur volonté manifeste de saine cohabitation va leur permettre de surmonter cette épreuve en réapprenant à vivre ensemble.

### 2.1- Le concept de l'ivoirité et le dépérissement des relations chrétiens-musulmans

L'épisode de l'ivoirité a été une des périodes tristes de l'histoire de la première République ivoirienne. Elle a pollué l'atmosphère religieuse en Côte d'Ivoire et fragilisé l'attente entre chrétiens et musulmans. Cette notion désigne

L'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien. Ce terme peut aussi désigner des habitudes de vie, c'est-à-dire la manière d'être et de se comporter des habitants de Côte d'Ivoire, et enfin, il peut aussi s'agir d'un étranger qui possède les manières ivoiriennes par cohabitation ou imitation. L'individu qui revendique son ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire (G. Niangoran Bouah, 1996, p. 46).

A travers ce morceau choisi de l'ethno sociologue, Niangoran Bouah, cette notion a une connotation purement culturelle, elle vise à faire l'apologie de la particularité intrinsèque de l'Ivoirien dans le vaste ensemble géographique africain. Pris dans ce sens, ce concept est salutaire et fédérateur. En l'initiant, les concepteurs ambitionnaient rassembler toutes les forces vives ivoiriennes autour de la mère patrie afin de juguler les incertitudes de la période post-Houphouët-Boigny (L. Assouanga, 2019, p. 46). Malheureusement, cette notion a été utilisée à des fins de commerce politique par ses laudateurs et comme moyen de victimisation par ses pourfendeurs (L. Assouanga, 2019, p. 46). En effet, c'est avec regret que certains hommes politiques ont profité des polémiques créées par ce concept pour instrumentaliser la fibre ethno-religieuse dans le but d'assouvir des desseins mesquins inavoués. Les circonstances qui entourent la création de ce concept – la guerre de succession entre les héritiers d'Houphouët, l'accroissement du nombre d'étranger en Côte d'Ivoire (30% de la population locale), les troubles liés au foncier entre les autochtones, allochtones et allogènes, etc. – ont contribué à donner une connotation nocive au concept : de "concept culturel" nous sommes rapidement parvenus à un "concept d'exclusion". D'un côté, on a ceux qui se sentent "plus Ivoiriens" que les autres, se disant "vrais" Ivoiriens ; de l'autre les envahisseurs, les étrangers. Désormais, sont taxés d'étrangers tous ceux qui ont un nom à consonance nordique : Coulibaly, Koné, Bakayoko, etc. Malheureusement, comme la plupart des musulmans ont des noms à consonance nordique, l'assimilation a été vite faite. C'est cette fâcheuse assimilation qui a influencé cette déclaration de Gbamnan Djidan, homme politique proche de Laurent Gbagbo : « Il faut empêcher les étrangers de prendre part au vote. Nous les connaissons, nous connaissons leurs domiciles (...) Si les musulmans et les Dioula dont on demande la radiation obtiennent la carte nationale d'identité à la fin de l'opération (contentieux judiciaire), on vous arrache nos terres » (*Nouveau Réveil*, 2012, p. 6). De cette intervention, on retient une assimilation flagrante d'étrangers à musulmans et musulmans à dioula. C'est dans ce contexte qu'un Nord musulman et un Sud chrétien sont créés dans l'imaginaire des gens, alors que la réalité en est tout autre. En 1998 le Recensement Général

de la Population et l'Habitat (RGPH) montre que sur une population estimée à environ 16 millions, 39 % sont musulmans, 30 % sont chrétiens.

Le détail de ces chiffres révèle que 77 % des musulmans vivaient dans le Sud et seulement 23% dans le Nord. Abidjan, capitale économique et plus grande ville du pays, comptait à elle seule 20 % de tous les musulmans du pays. Ceci veut dire que, d'après les déclarations faites aux recenseurs, il y avait alors trois fois plus de musulmans dans le Sud de la Côte d'Ivoire que dans le Nord (T. Bassett, 2003, p. 18)

Cette division imaginaire naît de l'interprétation de la guéguerre entre les principaux héritiers d'Houphouët : d'un côté Alassane Ouattara musulman et ressortissant du Nord, de l'autre côté, Konan Bédié, chrétien catholique appartenant au groupe akan dont la grande majorité est localisée dans le Sud. Cette conception erronée de la géographie religieuse ivoirienne est renforcée avec l'annonce faite par Alassane Ouattara : « on ne veut pas que je sois président parce que je suis musulman et nordiste ». Cette politisation a mis à mal la cohésion des différentes communautés religieuses. Cette déclaration d'El Hadj Aboubacar Fofana, porte-parole de la communauté musulman traduit l'ampleur de la fracture entre ces deux communautés :

Nous n'accepterons plus l'exclusion et l'humiliation. Dans les années 1940, nos parents se sont mobilisés pour Félix Houphouët-Boigny contre un des leurs, Sékou Sanogo, pourtant musulman. Nous n'avons regardé ni l'ethnie, ni la religion, depuis les années 1940 jusqu'à sa mort nous sommes restés fidèles à Félix Houphouët-Boigny. Depuis 1993, nous subissons des sentiments de haine, dans les bus, dans les bureaux, il y avait des policiers qui déchiraient nos cartes d'identité sous nos yeux, jusqu'en décembre 1999. Notre pays doit rester laïc, multiethnique, multiconfessionnel et multidimensionnel, car les musulmans sont présents dans tous les partis politiques (Africa International, 2010, p. 20).

La fracture est ainsi consommée, il existe deux groupes religieux qui se regardent en chien de faïence : d'un côté on a les musulmans assimilés aux envahisseurs, aux étrangers et soupçonnés d'être proches de l'opposition et qui sont connus sous le sobriquet de "Dioula". De l'autre côté, les chrétiens, on disait qu'ils étaient partisans du régime du chrétien Henri Konan Bédié. Cette crise identitaire a effrité la cohabitation en bonne intelligence entre ces deux groupes religieux en Côte d'Ivoire. L'instrumentalisation et la politisation de l'ivoirité ont abouti à la fracture sociale entre les différentes couches du pays, notamment entre chrétiens et musulmans. Même si, jusque-là on a réussi à éviter le pire, c'est-à-dire un conflit ouvert entre les religions, il faut reconnaître que des dissensions existent bel et bien entre les différents cultes. Cette notion a eu une action corrosive sur la confiance qui était établie depuis des lustres

## **2.2- Le Crise militaro-politique de 2002 et l'exacerbation des antagonismes**

Jusqu'en 1999, la Côte d'Ivoire et le Sénégal étaient les seuls pays de l'Afrique de l'ouest à ne pas connaître de coup d'état, à connaître la stabilité politique. Ainsi, le 24 décembre 1999, la Côte d'Ivoire rejoint le cercle des pays instables avec le général Robert Gueï qui évince Henri Konan Bédié, successeur, depuis le 7 décembre 1993, de Félix Houphouët Boigny. Cette instabilité s'aggrave dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002. Cette nuit-là, une tentative de coup d'Etat avortée se mue en rébellion armée, consacrant la partition du pays en deux zones : la moitié nord et ouest, sous le contrôle des rebelles et, le sud resté

aux mains des forces gouvernementales. Cette attaque venue du Nord du pays, est menée par des soldats ressortissants du Nord sous le fallacieux prétexte de défendre l'intérêt des nordistes et des étrangers qui étaient victimes de maltraitance dans le sud du pays. Or quand on sort d'une crise identitaire qui a assimilé maladroitement le musulman à l'étranger, l'imaginaire populaire ne pouvait que croire à une guerre entre le nord musulman, et le sud chrétien. La plupart des habitants du Nord étant musulmans, une assimilation rapide est faite entre le Nord et l'Islam, c'est bien évident que les musulmans soient la cible des attaques et de tracasseries. La manipulation étant la chose la mieux partagée en de telles situations, des politiciens véreux aux intentions inavouées, vont

Requalifier des conflits politiques en conflits ethniques ou religieux. Victimes de cette manipulation politique et de leur naïveté politique, de nombreuses personnes, notamment des jeunes, ont sombré dans la violence. C'est ainsi que des mosquées ont été brûlées et des églises attaquées. (Institut Afrique Monde, 2018, p. 12).

Le révérend père, Eric Abékan Norbert, qui a été victime de cette montée de tensions entre chrétiens et musulmans raconte : « Les hommes politiques ont joué sur la fibre religieuse. Des mosquées ont été brûlées. Des églises ont été attaquées. A l'époque, j'étais curé, Mon église a été brûlée. C'était en 2002 » (Institut Afrique Monde, 2018). Même son de cloche avec l'imam El Hadj Youssouf Konaté qui révèle l'incendie de plusieurs mosquées et l'assassinat de plusieurs imams à Abidjan ou Duékoué dans l'Ouest (Institut Monde Afrique, 2018, p. 15) Cette crise militaro-politique a profondément affecter la cohésion des religions en Côte d'Ivoire. Désormais entre elles, il s'est dressé une citadelle de méfiance, une suspicion réciproque entre les cultes. Cette situation va faire développer l'intolérance entre ces deux communautés, une situation anodine peut conduire à un affrontement généralisé. Pour s'en convaincre, il n'est que se référer à cette situation malencontreuse intervenue dans un village situé dans le diocèse d'Abengourou. En effet,

Un musulman voulant épouser une catéchumène catholique l'empêche de venir à l'Eglise et, de surcroît, cherche à la pousser à l'apostasie. Les chrétiens informés insultent sans ménagement les musulmans qui prennent l'Eglise d'assaut, saccageant et renversant tout sur leur passage ; ils font même retentir à plusieurs reprises la cloche. Les chrétiens à leur tour s'en prennent aux musulmans et renversent tout ce qui s'y trouve (E. Yao Bi, 2009, p. 153)

On le voit une situation anodine a viré en un conflit interreligieux. C'est la preuve irréfutable de l'intolérance qui prévaut entre les communautés. Tout acte posé par un camp est considéré comme une provocation auquel il faut répondre.

Face à cette atmosphère délétère, les deux communautés ont convenu a amorcé une nouvelle ère dans leur cohabitation. C'est ce que nous appelons l'ère du "réapprendre à vivre ensemble".

### **3- L'ERE DU "REAPPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE"**

Au sortir de la décennie de fortes turbulences, il importait de recoller les morceaux afin de rétablir la confiance rompue, c'est ce à quoi s'attèlent les guides des deux communautés. L'objectif principal est de rétablir le lien effrité par cette longue série de crises. Il faut que les deux communautés réapprennent à vivre ensemble. Cela se fait soit à travers des structures œcuméniques ou par des initiatives personnelles

#### **3.1- Les structures de rapprochement**

La création en 1995, du Forum National des Confessions Religieuses (FNCR-CI) témoigne des dommages collatéraux de la politisation de la fibre ethno-religieuse sur la cohésion des cultes en Côte d'Ivoire. Né de la volonté du Groupe d'Etudes et des Recherches sur la Démocratie et Développement Economique et Social en Côte d'Ivoire (GERDDES-CI), le FNCR-CI est l'un des plus grands groupes œcuméniques existants. Il est la réunion de 25 confessions religieuses dont le Catholicisme, l'Islam, le Protestantisme, le Bouddhisme, les églises syncrétiques telles que le harrisme, le déhima, etc. Il est dirigé par le Senior Ediérou Blin Jacob, chef de l'Eglise du Christianisme céleste. Ce groupe est un véritable instrument de rapprochement entre les groupes religieux en Côte d'Ivoire. Plusieurs objectifs lui ont assignés à sa création : faciliter les échanges entre les cultes, briser la citadelle de méfiance qui s'est bâtie entre les cultes pendant les différentes crises. A ces objectifs, l'imam El Hadj Cissé Djiguiba, dans sa communication au colloque sur le dialogue interreligieux, en 2010, insiste sur un point particulier : « Créer une émergence d'échanges perpétuels avec les associations d'étudiants catholiques et musulmans » (Actes colloque, 2010, p. 13). Le FNCR-CI est aussi chargé entre autres de défendre la liberté religieuse, consolider la coexistence pacifique, perpétuer l'esprit de fraternité qui existe entre les différents cultes en Côte d'Ivoire. Cette structure a joué un rôle important dans le rapprochement des cultes. Elle sert aujourd'hui de plate-forme consensuelle de tous les responsables religieux désireux de faire une déclaration commune (E. Yao Bi, 2009, p. 154). A travers cette organisation, tous les cultes s'efforcent, au nom de la cohésion sociale, d'avoir de bons rapports entre eux. Les messages délivrés par le Forum sont répercutés par les différentes composantes dans leurs communautés à l'intention de leurs membres (Institut Afrique Monde, 2018, p. 14). A travers les différentes actions et sensibilisation, ce groupe est parvenu, en amont, à éviter des conflits interreligieux. C'est ce qui ressort du témoignage de l'imam El Hadj Youssouf Konaté :

Très tôt en effet, nous avons perçu les signes avant-coureurs de la grave crise qui a secoué le pays ces dix dernières années. Pour cette raison, nous avons organisé avec persévérance des séminaires de formation et de sensibilisation des imams, des leaders des communautés et associations musulmanes du pays. Concrètement, il s'agissait de prévenir les conflits et d'identifier les moyens de préserver la paix sociale, malgré la partition de fait du pays entre Nord et Sud, depuis septembre 2002. Le message principal délivré comme un leitmotiv lors de ces réunions était que le conflit ivoirien était de nature politique et non religieuse. Il s'agit d'une lutte pour le pouvoir qui n'a rien à voir avec les croyances des uns et des autres (Institut Monde Afrique, 2018, p. 15).

C'est dans cette dynamique d'instaurer un climat de paix et rapprocher les communautés que Laurent Mandjo, évêque de Yopougon crée, en 2005, le Collectif des religieux comprenant les représentants de toutes les formations religieuses de Côte d'Ivoire. Son objectif principal est de participer activement au rapprochement des cultes et à la réconciliation en Côte d'Ivoire.

### **3.2- Des initiatives personnelles**

Aux actions louables de toutes ces structures qui œuvrent pour le rapprochement des groupes religieux, il faut souligner les actes, individuels ou collectifs, de certains responsables qui participent à leur façon à la décrispation de la situation et la prévention de certains éventuels conflits. On peut évoquer, entre autres l'engagement du père Eric Abékan aux côtés de certains imams. Il déclare à cet effet :

J'ai pris contact avec l'Imam Guidjiba de Radio Albayan. Nous sommes passés ensemble et en direct à la radio. Nous nous sommes concertés et avons pensé qu'il

fallait vite éteindre le feu. Nous n'avons pas eu peur de dire aux hommes politiques de ne pas instrumentaliser les religions. Nous avons rencontré des jeunes et des femmes. Les femmes ont créé une confédération des femmes. Elles débattent des problèmes de la communauté. Les jeunes organisent des débats et des rencontres sportives (football). Nous intervenons à la radio (radio espoir et/ou radio Albayan), et par la presse. Chacun a son point de vue. Nous ne parlons pas de dogmes mais des problèmes de la vie concrète. Tout ce travail en amont a permis d'atténuer le feu. Il permet de mieux connaître nos frères musulmans. Nous évitons tout ce qui divise. Des ambassades (Israël, USA) nous invitent pour des débats (Institut Afrique Monde, 2018, pp. 13-14).

Comme le souligne si bien l'historien ivoirien Ernest Yao Bi, toute cette débauche d'énergie traduit « L'effort et la volonté des Chefs religieux à promouvoir la paix, l'entente et la concorde entre les Ivoiriens et Ivoiriennes, quelles que soient leurs accointances religieuse et politique » (E. Yao Bi, 2009, p. 149). Toutes ces actions sont parvenues à redonner confiance aux deux communautés qui ont compris la nécessité de maintenir un climat de paix et une cohésion parfaite entre les groupes religieux. Cela a permis de revivre de belle expérience de fraternité, comme cela se faisait par le passé. C'est l'exemple du voyage, à bord du même appareil, du cardinal Bernard Agré et de l'imam El Hadj Cissé Djiguiba pour représenter les croyants de Côte d'Ivoire à Dakar, en 1997, à la faveur de la rencontre autour du thème « Religion et Sida » (E. Yao Bi, p. 148). Sur invitation de l'imam El Hadj Cissé Djiguiba, un prêtre catholique a prononcé une conférence dans une mosquée portant sur « Religion et paix » ; lui, il en a fait pareil dans une église (Actes colloque, 2010, p. 13). Que dire des assistances mutuelles lors des événements malheureux, des participations aux moments de réjouissances.

Après les moments d'enthousiasme dans les relations entre chrétien et musulman, survient la phase conflictuelle engendrée par le concept de l'ivoirité et la crise militaro-politique de 2002. Cependant la résilience des cultes leur a permis de se rapprocher à nouveau à travers plusieurs structures de dialogue.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude sur la cohabitation religieuse en Côte d'Ivoire, nous sommes parvenu à dégager trois phases dans l'évolution des relations. Jusqu'au décès du premier président ivoirien, les observateurs et les spécialistes du fait religieux en Côte d'Ivoire s'accordaient sur l'excellence des relations entre les groupes religieux, particulièrement entre les chrétiens et les musulmans, c'était la période de l'enthousiasme. Mais suite à l'avènement du Président Henri Konan Bédié à la magistrature suprême, cette donne change avec les effets corrosifs du concept de l'ivoirité. La situation va s'aggraver en 2002 à l'occasion de la crise militaro-politique survenue en Côte d'Ivoire, c'est la phase conflictuelle. Ces deux événements vont mettre à mal la cohésion entre catholiques et musulmans. Cependant, la volonté de vivre en parfaite harmonie va contribuer à décriper l'atmosphère et ramener les deux communautés à la table de discussion, c'est l'ère du "réapprendre à vivre ensemble".

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADOUBI Thierry Hugues, 2020, « La réponse catholique à la percée du pentecôtisme en Côte d'Ivoire : l'exemple des mouvements charismatiques de 1980 à nos jours » in s/d VIDO Arthur et alii, *L'essor de l'humanité à travers la recherche scientifique Apports de l'histoire, de l'archéologie, du cinéma et de la tradition orale à la restauration des identités africaine et européenne*, Edilivre, France

- ASSOUANGA Laurent, 2019, « L'ivoirité : regard croisé entre ses thuriféraires et ses pourfendeurs (1995-2002), in *Revue Échanges*, n°12, juin, pp17-60
- BASSETT Thomas, 2003, « Nord musulman et Sud chrétien: les moules médiatiques de la crise ivoirienne », in *Afrique contemporaine* n° 206 vol. 2, 13-27.
- BLE Raoul Germain, 2013, « La prolifération des sectes en Côte d'Ivoire : l'expression d'une réalité sociale », in *Revue des sciences religieuses*, 87/1, pp. 77-92.
- COULIBALY Navigué Félicien, 2012 « Houphouët-Boigny, le pouvoir politique et les religions en Côte d'Ivoire : 1960-1990 » in *Revue Suisse d'Histoire Religieuse et Culturelle (RSHRC)*, Suisse, n°106, pp. 335-352.
- COULIBALY Navigué Félicien, 2016, « La hiérarchie catholique en Côte d'Ivoire face aux enjeux politiques nationaux : 1960-2011 », pp. 139-179, s/d LADO Ludovic, *Le catholicisme en Afrique centrale et occidentale au XXe siècle*, CERAP/Karthala, 314 p
- « Enracinement et ouverture. Plaidoyer pour Le Dialogue Interreligieux II » 2010, *Actes du colloque sur le dialogue interreligieux* organisé par la fondation Konrad Adenauer, Dakar, 14-15 décembre, 66 p.
- INADES Documentation, 1981, Homélie, lettres, déclaration diverses de Mgr Yago sur la "situation politique et sociale en Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours".
- Institut Afrique Monde, (2018), *Contribution du dialogue interreligieux à la pacification en Afrique de l'Ouest. Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin*, Etude réalisée par le groupe de recherche Institut Afrique Monde, 57 p.
- KOUAME Kouakou Marc, 1997, *Etat et Eglise catholique en Côte d'Ivoire de 1960 à 1990*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, département d'histoire, Université de Cocody, 323 p.
- LEDURE Yves, 1979, *Conscience religieuse et pouvoir politique*, Paris Centurion, 187 p.
- Le jour*, quotidien ivoirien, n° 1428, 8 novembre 1999, pp3-4
- MIRAN-GUYON Marie, 2014, « Gloire et déboires de la laïcité en Côte d'Ivoire au prisme de l'imaginaire social musulman », G. Holder & M. Sow (éds.), *L'Afrique des laïcités. État, religion et pouvoir au sud du Sahara, Bamako, Mali*, IRD et Editions Tombouctou, 13 p
- MIRAN-GUYON Marie, GUIBLÉHON Bony, 2018, « Religion et politique en Côte d'Ivoire : un demi-siècle d'intimités ambivalentes », in *Observatoire International du Religieux, note d'analyse* n°9, 21 p.
- NIANGORAN-BOUAH Georges, 1996 « Actes du forum Curdiphe du 20 au 23 mars 1996 », publiés sous la direction de Saliou Touré, in *Ethics*, revue de la Curdiphe, PUA, p.46

*Nouvelle de l'Eglise d'Abidjan (NEA)*, 1978, bulletin d'information de l'archidiocèse d'Abidjan, 24 p

PENA-RUIZ Henri, 2003, *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris, Gallimard

TCHERO Joachim, 2009, *Cultures et rapports de force entre les peuples. Les Africains d'hier à aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan,

YAO BI Ernest, (2009), *Côte d'Ivoire : un siècle de catholicisme*, Abidjan, Ed. CERAP, 175 p.

ZAMBLÉ Bi Zaouli Sylvain, 2017, « Laïcité et citoyenneté en Côte d'Ivoire » *Perspectives Philosophiques* n°013, pp. 84-10.